01 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Sentier du littoral sur le domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Le sentier littoral chemine sur le domaine public routier.

1.3 PRINCIPE

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 01 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER SECTION AL





110 Passage par le pont,



111 emprunte la route nationale 5.

02 - PROPRIÉTÉ DE l'ÉTAT, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Sentier littoral à l'intérieur de la parcelle AL n°1.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AL n°1

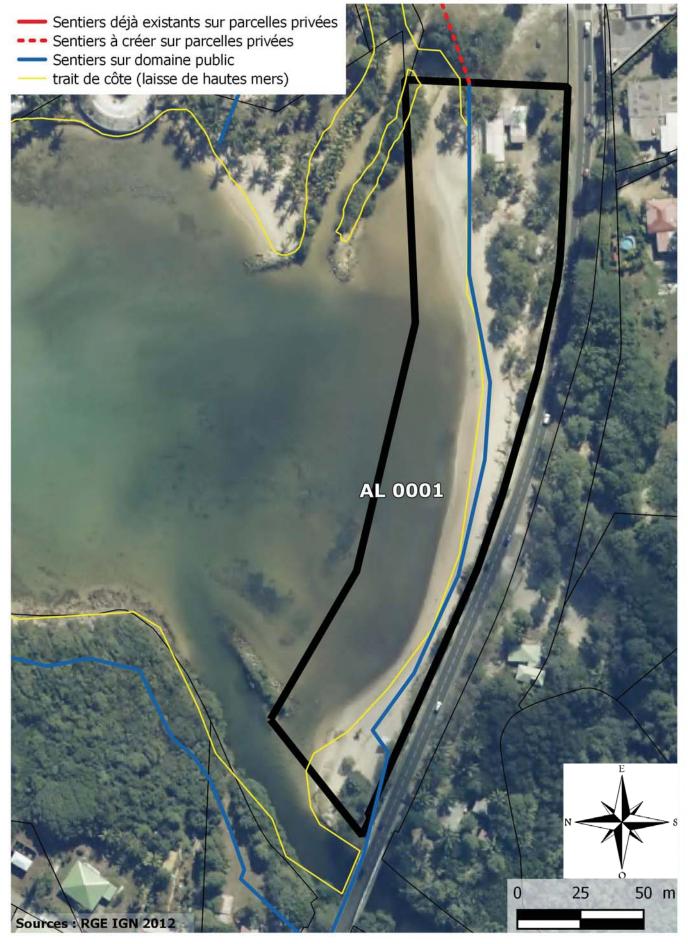
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AL n°1 correspond à une plage en bord de route située au fond de la baie du Nord-Ouest. Il n'y a pas d'obstacle pour cheminer sur cette plage.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi en transfert sur la parcelle cadastrée section AL n°1, le cheminement longe la rangée d'arbres côté plage. Un balisage très léger directement sur les arbres est nécessaire.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 02 - État, Direction Générale des Impôts SECTION AL n°1



Descriptif et dossier photographique



112 Pour la traversée de la plage sur la parcelle section AL n°1, le cheminement s'effectue légèrement en retrait de la plage au niveau de la première rangée d'arbres,



113 sur la zone où le sol est bien stabilisé.

03 - PROPRIÉTÉ DE FONCIERE IMMOBILIERE LA BAIE

Suspension de la servitude de passage des piétons sur le littoral. Sentier littoral à l'intérieur de la parcelle AL n°549. Servitude d'une largeur de un mètre cinquante.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AL n°549

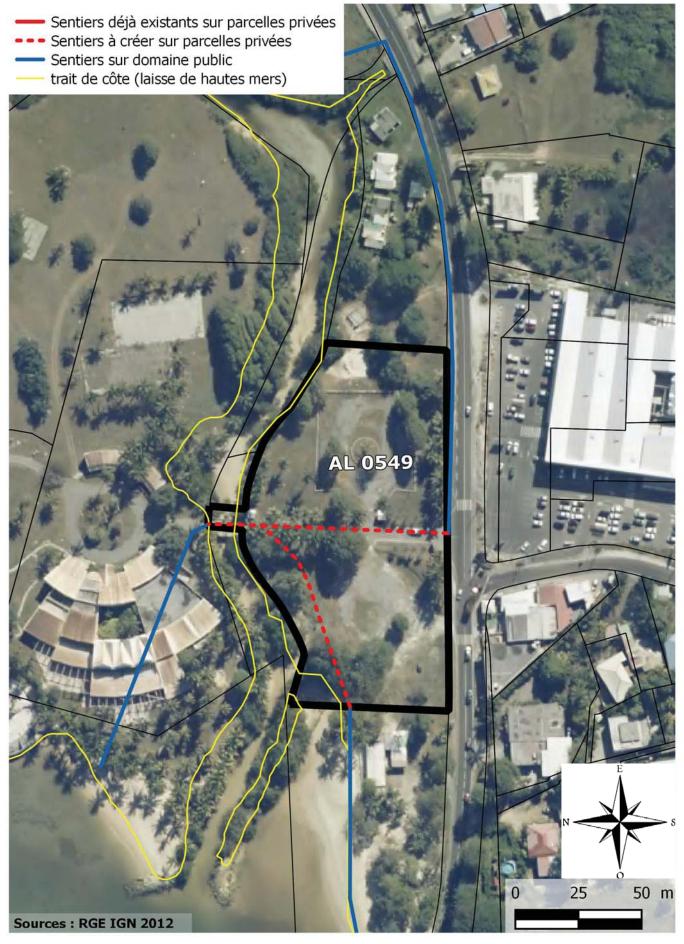
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AL n°549 correspond à l'ancien accès de l'hôtel. La parcelle est en limite du canal infranchissable à pied au droit de la plage.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi en transfert sur la parcelle cadastrée section AL n°549, le cheminement longe le canal, traverse la parcelle pour accéder à la plage de l'ancien hôtel et revient sur cette dernière par l'ancienne allée principale de l'hôtel.

SERVITUDE LITTORALE - LE MOULE - 1:1 500 03 - FONCIÈRE IMMOBILIÈRE LA BAIE SECTION AL n°549





114 Pour éviter le canal, le sentier traverse la parcelle AL n°549



115 pour rejoindre la parcelle AL n°554 amenant à la plage



116 Le retour se fait par l'ancienne accès de l'hôtel



117 et rejoint la route.

04 - PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DU MOULE

Sentier littoral à l'intérieur de la parcelle AL n°554.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AL n°554

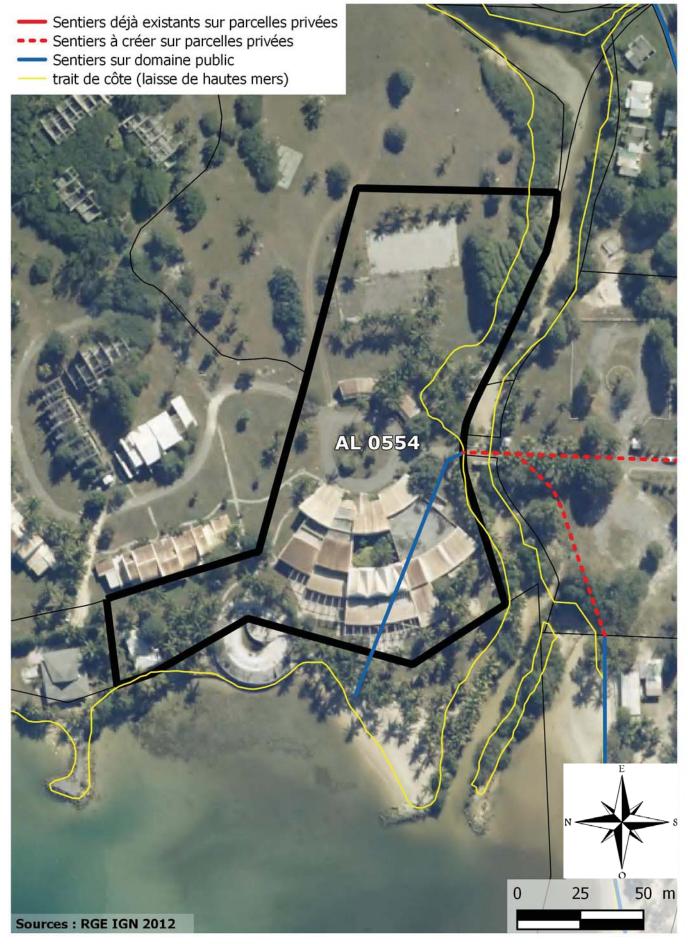
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AL n°554 correspond à l'ancienne l'hôtel, aujourd'hui démantelé. pas d'obstacle particulier pour atteindre la plage.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi en transfert sur la parcelle cadastrée section AL n°554 donnant sur la plage.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 04 - Commune du Moule SECTION AL n°554





118 Le sentier passe sur l'emprise de l'hôtel qui a été détruit et amène vers la plage.



119 Le marcheur peut profiter de la plage avant de rebrousser chemin vers la parcelle AL n°549

05 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Sentier du littoral sur le domaine public routier.

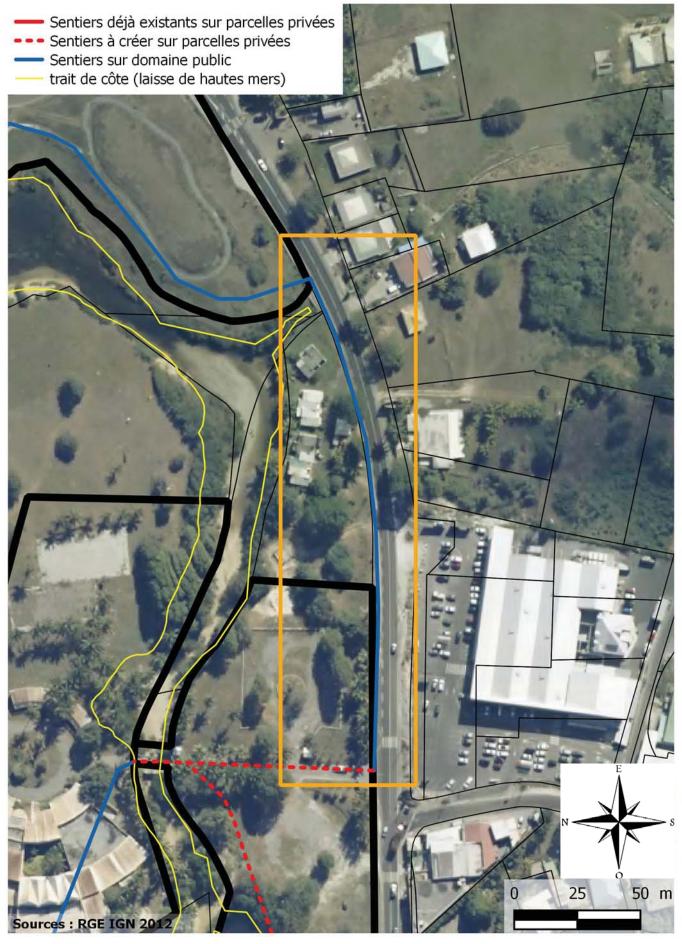
1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Le sentier littoral chemine sur le domaine public routier.

1.3 PRINCIPE

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 05 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER SECTION AL



Descriptif et dossier photographique



120 Le sentier passe par le domaine public routier jusqu'à la parcelle AL n°307

06 - PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DU MOULE

Sentier littoral sur les parcelles AL n°304, n°305, n°306, n°307 et n°1083.

1.1 PROPRIÉTÉS CONCERNÉES

Section AL n°304, n°305, n°306, n°307, n°1083

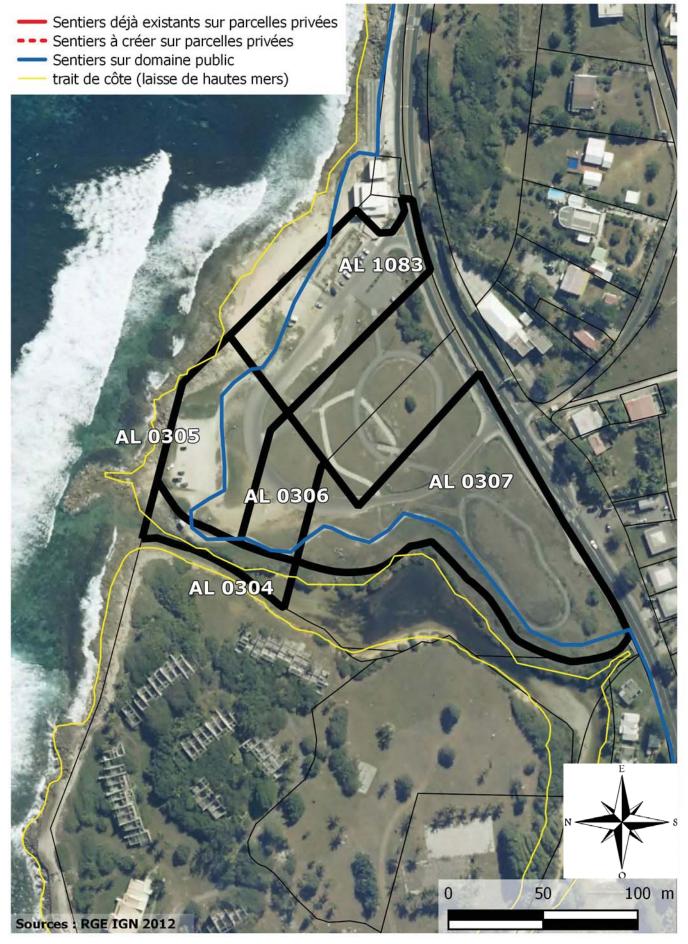
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Les parcelles cadastrées section AL n°304, n°305, n°306, n°307 et n°1083 correspondent à l'estuaire et à une zone de stationnement. L'usage de cet espace est majoritairement une zone de stationnement, notamment pour les surfeurs. L'estuaire sur la parcelle section AL n°304 n'a aucun aménagement de franchissement ce qui empêche l'accès à l'autre rive, d'où le contournement par le domaine public routier. Le littoral est formé de beach-rocks (grès de plage) ce qui rend le cheminement dangereux, il y a également la présence de groupements végétaux (patate bord de mer) entre les rochers et la zone de stationnement. Après le pont, un accès doit être créé pour accéder à la parcelle AL n°307 car une clôture est présente.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi sur les parcelles cadastrées section AL n°304, n°305, n°306, n°307 et n°1083 en empruntant le cheminement existant lorsqu'il est présent puis sur la zone de stationnement, ce qui permet de protéger les groupements de végétaux et d'éviter le passage sur les rochers. Une ouverture dans la clôture est nécessaire pour accéder à la parcelle n°307 après le pont.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:2 000 06 - Commune du Moule SECTION AL n°304, 305, 306, 307 & n°1083





121 Une clôture après le pont interrompt le cheminement, un passage doit être créé.



122 Vue sur la clôture séparant le domaine public routier de la parcelle n°307.



123 traversée de la zone de stationnement par le cheminement existant,



124 sentier à baliser quand le cheminement n'est plus la.

07 - DOMAINE PUBLIC MARITIME

Sentier du littoral sur le domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public routier

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Le sentier littoral chemine sur le domaine public maritime en contournant l'école de surf. Aucun obstacle pour cette traversé.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral chemine sur le domaine public maritime en contournant l'école de surf.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 07 - DOMAINE PUBLIC MARITIME SECTION AL





125 Le sentier longe l'école de surf par un chemin béton existant,



126 et passe par les gradins pour rejoindre la parcelle AL n°1085

08 - PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Sentier littoral sur la parcelle AL n°1085.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AL n°1085

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AL n°1085 correspond au front de mer urbain entre le club de surf du Moule et l'éolienne. C'est un espace accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Ce front de mer est équipé de poubelles, bancs, éclairage public, garde-corps, zone de stationnement, palmiers d'alignement, téléphone public, qui offrent un cheminement de qualité. Des espaces publics sous forme de grands escaliers sont accessibles au niveau de l'éolienne.

1.3 PRINCIPE

Le sentier du littoral est établi sur la parcelle cadastrée section AL n°1085 en empruntant le cheminement naturel du front de mer urbain

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:2 500 08 - État, Direction Générale des Impôts SECTION AL n°1085





127 Le sentier du littoral progresse sur ce front de mer urbain, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite,



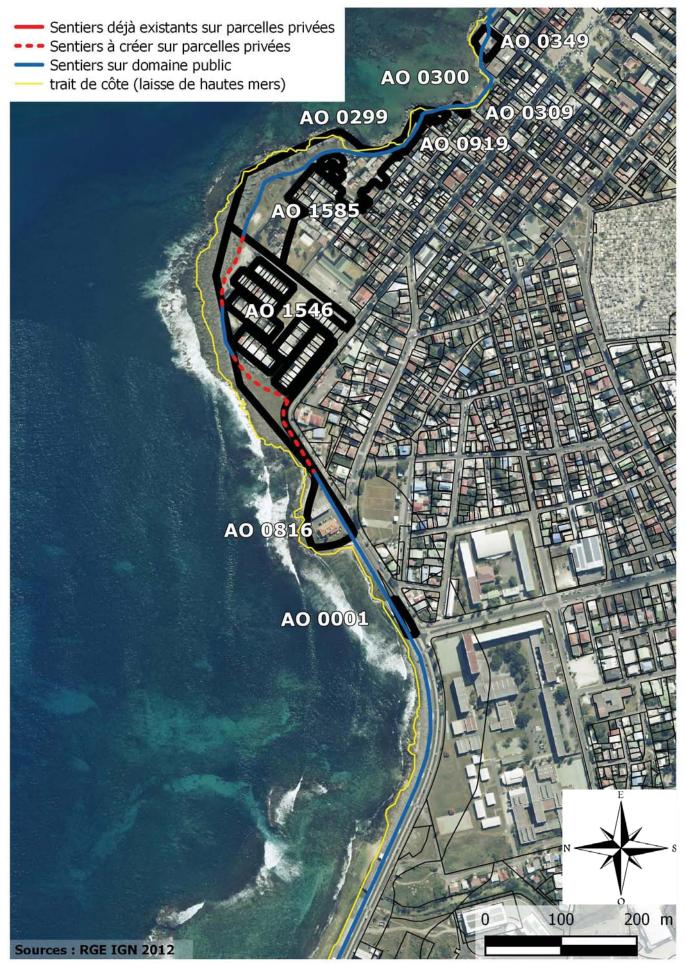
128 et longe les gradins côté littoral permettant de profiter du point de vue.

Commune du Moule ; Section AO

Analyse foncière - Commune du Moule - Section AO

| N° fiche | Commune | Section | Numéro | Propriétaire |
|----------|----------|---------|----------------|---------------------------------------|
| 01 | Le Moule | | | Domaine public routier entre AL et AO |
| 02 | Le Moule | A0 | 0001 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0816 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| 03 | Le Moule | A0 | 1546 (ex 0975) | Société immobilière de Guadeloupe |
| 04 | Le Moule | A0 | 1585 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0299 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0300 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0919 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0309 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | A0 | 0349 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| 05 | Le Moule | | | Domaine public maritime |
| 06 | Le Moule | | | Domaine public routier |

Sentier du littoral de la commune du Moule Section AO - Echelle 1:5 000



01 - PROPRIÉTÉ Du Domaine public routier

Sentier littoral sur domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public routier

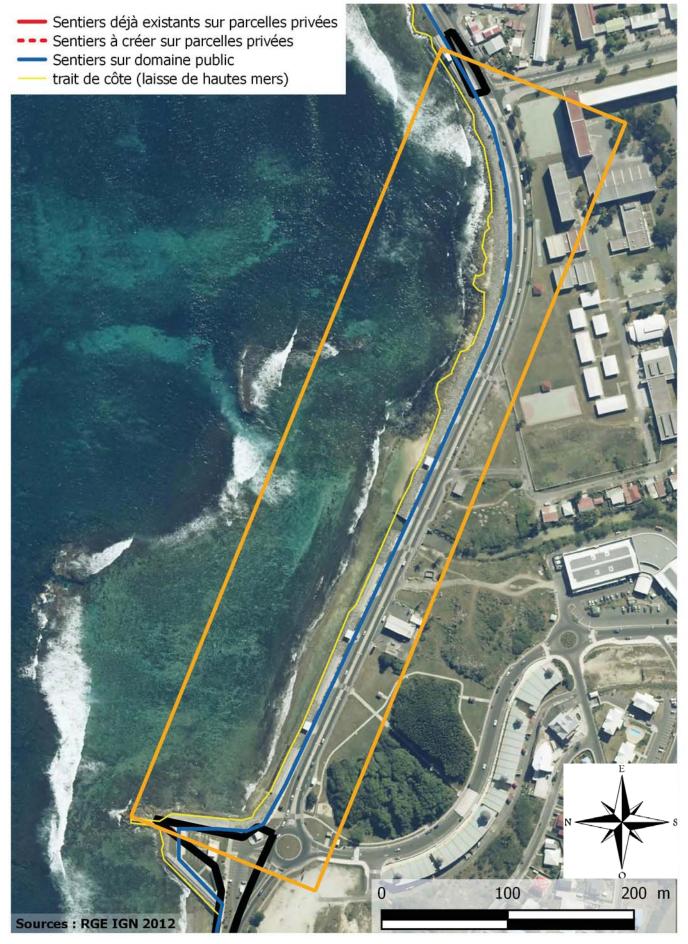
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

cette zone correspond au front de mer urbain du Moule. C'est un espace accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Ce front de mer est équipé de poubelles, bancs, éclairage public, garde-corps, zone de stationnement, palmiers d'alignement, téléphone public, qui offrent un cheminement de qualité.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi sur cette zone, en empruntant le cheminement naturel du front de mer urbain.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:3 000 01 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER ENTRE LES SECTIONS AL et AO





129 Le sentier du littoral progresse sur ce front de mer urbain, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, sur cette zone, établi sur le domaine public routier.

SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

02 - PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Sentier littoral sur la parcelle AO n°1 et AO n°816.

1.1 PROPRIÉTÉS CONCERNÉES

Section AO n°1 et AO n°816

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Les parcelles cadastrées section AO n°1 et AO n° 816 correspondent au front de mer urbain du Moule. C'est un espace accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Ce front de mer est équipé de poubelles, bancs, éclairage public, garde-corps, zone de stationnement, palmiers d'alignement, téléphone public, qui offrent un cheminement de qualité.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi sur la parcelle cadastrée section AO n°1, en empruntant le cheminement naturel du front de mer urbain. Le sentier du littoral est établi de droit sur la parcelle cadastrée section AO n°816, en empruntant le cheminement naturel du front de mer urbain. Le cheminement passe en retrait de la station essence en empruntant le trottoir proche du giratoire.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 02 - État, Direction Générale des Impôts SECTION AO n°1 & n°816





130 Le sentier du littoral progresse sur ce front de mer urbain, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, sur cette parcelle AO n°01.



131 Le sentier du littoral est reporté en retrait de la station essence en empruntant le trottoir sur la parcelle AO n°816,



132 ce qui permet de protéger ces groupements végétaux,



133 et d'éviter de cheminer sur ces espaces rocheux ou la progression est difficile et dangereuse.

SERVITUDE LITTORALE DE LA COMMUNE DU MOULE

03 - PROPRIÉTÉ DE Société immobilière de Guadeloupe

Modification de la servitude de passage des piétons sur le littoral. Transfert de la servitude à l'intérieur de la parcelle AO n°1546 (ex 0975). Servitude d'une largeur de un mètre cinquante.

1.1 PROPRIÉTÉS CONCERNÉES

Section AO n°1546 (ex 0975)

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AO n°1546 correspond à une grande parcelle englobant de nombreuses parcelles résidentielles. Elle possède un cheminement continu en front de mer sur un sol en terre et en tuf stabilisé, entre les Beachs-Rocks (grès de plage) et les habitations.

1.3 PRINCIPE

La servitude littorale est établie en transfert sur la parcelle cadastrée section AO n°1546, en empruntant en premier lieu le trottoir puis le cheminement littoral existant situé entre les Beachs-Rocks (grès de plage) et les habitations. Le transfert de servitude évite le passage dangereux sur le beach-rock.

SERVITUDE LITTORALE - LE MOULE - 1:1 500 03 - SIG STE IMMOBILIÈRE DE GUADELOUPE SECTION AO n°1546





134 La servitude littorale emprunte ce cheminement existant et stabilisé,



135 qui poursuit entre les habitations et les Beach-Rocks,



136 jusqu'à cette route en calcaire compacté.

SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

04 - État, Direction Générale des Impôts

Sentier littoral à l'intérieur des parcelles AO n°1585, 299, 300, 919, 309 et 349.

1.1 PROPRIÉTÉS CONCERNÉES

Section AO, parcelles n°1585, 299, 300, 919, 309 et 349

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Les parcelles cadastrées section AO n°1585, 299, 300, 919, 309 et 349 possèdent un cheminement continu en front de mer sur un sol en terre et sur une route en tuf (calcaire) stabilisé qui correspond à la rue du commandant Cousteau, située entre les Beachs-Rocks (grès de plage) et les habitations.

1.3 PRINCIPE

La servitude littorale est établie de droit sur les parcelles cadastrées section AO n°1585, 299, 300, 919, 309 et 349, en empruntant la route littorale en calcaire compacté existante situé entre les Beachs-Rocks (grès de plage) et les habitations. Le transfert de servitude évite le passage dangereux sur le beach-rock.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:2 000 04 - État, Direction Générale des Impôts SECTION AO n°1585, 299, 300, 919, 309 & n°349





137 La servitude littorale emprunte le cheminement existant entre les habitations et les Beach-Rocks,



138 et passe devant la fortification côté littoral,



139 et continue le long de cette route bitumée sur la parcelle section AO n°1585.



140 Le sentier du littoral progresse le long de la rue du commandant Cousteau sur la parcelle section AO n°919,



141 Le sentier du littoral chemine touours sur cette route carrossable et traverse les parcelles section AO n°299, n°300 et n°309,



142 pour arriver au niveau de cette plage.



143 Le sentier littoral emprunte ensuite cet accès.



144 pour accéder au marché sur la parcelle section AO n°349,



145 en passant par cette ouverture,



146 permettant ainsi d'éviter ce passage fortement érodé.



147 Le sentier littoral rejoint ensuite le domaine public routier en empruntant le trottoir du boulevard Cicéron,

236 Enquête publique - Servitude de passage des piétons le long du littoral sur de la commune du MOULE - 16/07/14



148 pour passer devant ce bâtiment,



149 qui se trouve très proche du trait de côte, permettant aussi d'éviter le passage sur le secteur rocheux pouvant s'avérer dangereux.

SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

05 - Domaine public maritime

Sentier littoral, transfert sur le domaine public maritime

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public maritime

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Une petite plage connecte le marché et le boulevard Cicéron. Ce secteur est fortement érodé au niveau du marché.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi sur le domaine public maritime, la plage et le marché sont traversés pour rejoindre le boulevard Cicéron.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 05 - DOMAINE PUBLIC MARITIME SECTION AO





150 Le sentier du littoral chemine au niveau de cette plage.

SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

06 - Domaine Public routier

Sentier littoral, transfert sur le domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public routier

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Sur la frange littorale de ce secteur, beaucoup de parcelles sont mitoyennes et correspondent à des parcelles bâties dont l'assiette surplombe le littoral avec un mur de soutènement en béton, d'ou la nécessité de passer en amont sur le domaine public routier.

1.3 PRINCIPE

Le sentier littoral est établi sur le domaine public routier.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 06 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER SECTION AO





151 Domaine public routier sans habitation,



152 qui présente un secteur rocheux pouvant s'avérer dangereux.



153 Le sentier du littoral emprunte ainsi le trottoir du boulevard Cicéron



154 Le cheminement est impossible, les murs de l'habitation de la parcelle section AO n°428 étant très proche du littoral.



155 La continuité littorale est interrompue sur l'ensemble de cette interface littorale urbaine.



156 Le sentier du littoral emprunte ainsi la rue Joffre,



157 puis la rue du Général Lacroix.



158 Derrière le mur en parpaing apparent, la parcelle section AO n°429 au croisement de la rue du Général Lacroix et de la rue Schoelcher.



159 La continuité littorale est interrompue sur l'ensemble de cette interface littorale urbaine.



160 La parcelle vide section AO n°429 se trouve à gauche de la maison jaune, dans l'axe de la façade bleu, permettant d'apprécier le blocage physique de ce front de mer.



161 Le sentier du littoral emprunte ainsi la rue Schoelcher,



162 puis la rue Achille-René Boisneuf.



163 puis le front de mer piéton de la rue Saint-Jean,



164 chemine sur le trottoir devant la parcelle section n° AP 204,



165 et continue sur la rue Saint-Jean en empruntant le front de mer piéton.

Commune du Moule ; Section AP

Analyse foncière - Commune du Moule - Section AP

| N° fiche | Commune | Section | Numéro | Propriétaire |
|----------|----------|---------|--------|------------------------|
| 01 | Le Moule | AP | 0204 | COMMUNE DU MOULE |
| 02 | Le Moule | | | Domaine public routier |

Sentier du littoral de la commune du Moule Section AP - Echelle 1:1 000



SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

01 - PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DU MOULE

Sentier littoral sur la parcelle AP n°204.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AP n°204

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AP n°204 est une ancienne sucrerie réhabilitée en espace public. Elle offre un panorama sur la baie du Moule ainsi que des espaces publics de qualité (bancs, végétation arborée, poubelles).

1.3 PRINCIPE

Le sentier du littoral est établi sur la parcelle cadastrée section AP n°204, en empruntant le front de mer aménagé.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 01 - Commune du Moule SECTION AP n°204





166 Le cheminement qui s'effectue sur le trottoir de la rue Saint-Jean entre dans la parcelle section AP n°204, dans cette ancienne sucrerie réhabilité en espace public qui offre un large panorama sur la baie du Moule,



167 pour profiter de ce front de mer,



168 qui présente des aménagements publics de qualité.

SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

01 - PROPRIÉTÉ du Domaine public routier

Sentier littoral sur le Domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public maritime

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

Le sentier du littoral chemine sur une passerelle piétonne adaptée.

1.3 PRINCIPE

Le sentier du littoral est établi sur cette passerelle.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 02 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER SECTION AP



Descriptif et dossier photographique

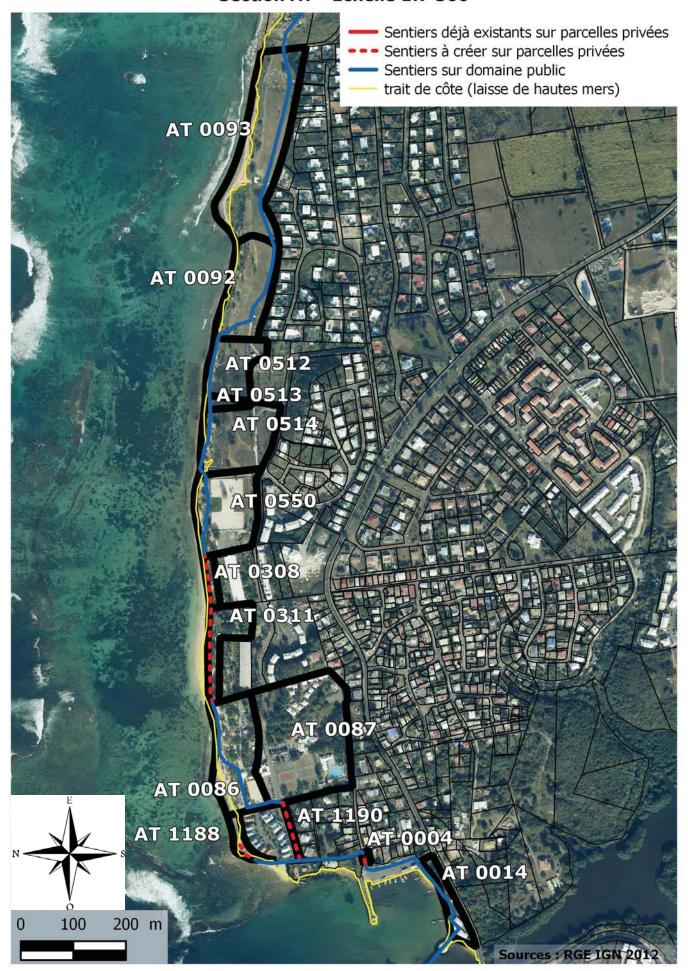


169 Le sentier du littoral continue sur cette passerelle piétonne.

Analyse foncière - Commune du Moule - Section AT

| N° fiche | Commune | Section | Numéro | Propriétaire |
|----------|----------|---------|--------|--|
| 01 | Le Moule | AT | 0014 | ETAT, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS |
| 02 | Le Moule | | | Domaine public routier |
| 03 | Le Moule | AT | 0004 | M TARANNE/AMERIC PAUL |
| 04 | Le Moule | AT | | Domaine public routier |
| 05 | Le Moule | AT | 1188 | SNC L'AUTRE BORD |
| 06 | Le Moule | AT | 1190 | SNC L'AUTRE BORD |
| 07 | Le Moule | AT | 0087 | COMMUNE DU MOULE |
| | Le Moule | AT | 0086 | COMMUNE DU MOULE |
| 08 | Le Moule | AT | 311 | STE DE TRAVAUX DANS LES DOM |
| 09 | Le Moule | AT | 308 | LES COPROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE AT 0295/ AT0308 COM117 |
| 10 | Le Moule | AT | 0550 | COMMUNE DU MOULE |
| | Le Moule | AT | 0514 | COMMUNE DU MOULE |
| | Le Moule | AT | 0513 | COMMUNE DU MOULE |
| | Le Moule | AT | 0512 | COMMUNE DU MOULE |
| 11 | Le Moule | AT | 0092 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |
| | Le Moule | AT | 0093 | ETAT, DIRECTION GENERALE DES IMPOTS |

Sentier du littoral de la commune du Moule Section AT - Echelle 1:7 500



SENTIER LITTORAL DE LA COMMUNE DU MOULE

01 - PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT, DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Sentier littoral sur la parcelle AT n°14.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Section AT n°14

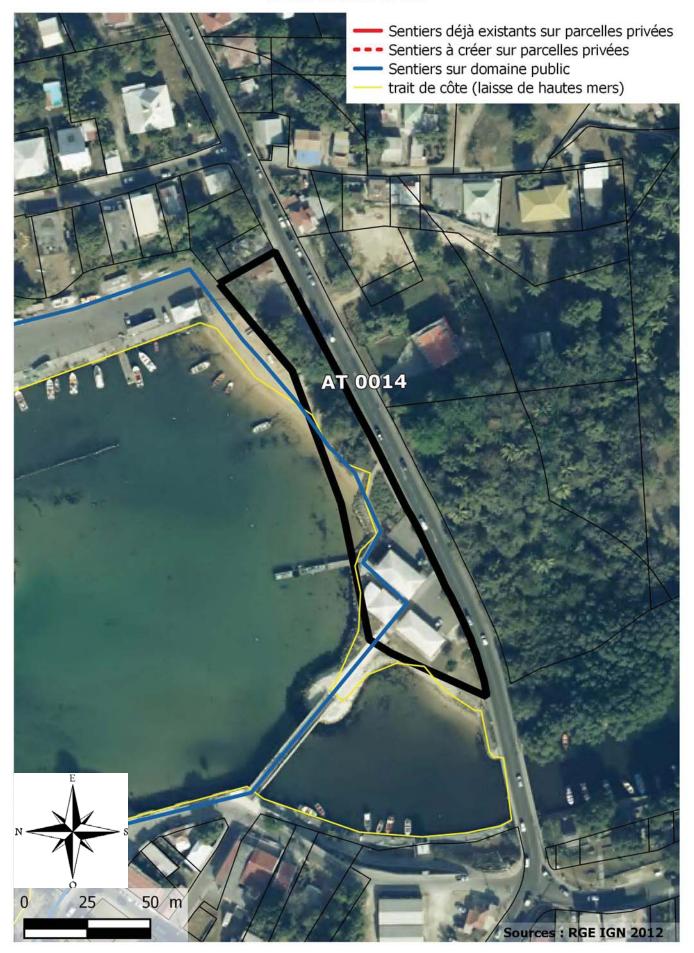
1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La parcelle cadastrée section AT n°14 est située entre la passerelle et le port de pêche du Moule. Elle correspond à une plage avec un alignement d'arbre qui sépare la nationale 5 (route de St François) en surplomb et la plage de la baie du Moule.

1.3 PRINCIPE

Le sentier du littoral est établi de droit sur la parcelle cadastrée section AT n°14, en empruntant la plage pour rejoindre le port de pêche.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 500 01 - État, Direction Générale des Impôts SECTION AT n°14





170 La plage de la baie du Moule, sur la parcelle section AT n°14, entre la passerelle piétonne sur la droite et le port de pêche du Moule sur la gauche. La plage touche la nationale 5.



171 Le cheminement quitte la passerelle pour traverser ces restaurants,



172 emprunte cet aménagement urbain,



173 accessible aux Personne à Mobilité Réduite,

Descriptif et dossier photographique



174 et longe la plage jusqu'au club de kayak. Les personnes à mobilité réduite peuvent rejoindre le port de pêche en utilisant le trottoir de la nationale 5 au tenant de la plage.

SERVITUDE LITTORALE DE LA COMMUNE DU MOULE

02 - Domaine public routier - SECTEUR DU PORT DE PÊCHE DU MOULE

Sentier du littoral sur le domaine public routier.

1.1 PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Domaine public routier - Secteur du port de pêche du Moule

1.2 ÉTAT DES LIEUX ET OBSTACLES

La zone non cadastrée correpond au port de pêche du Moule. Étude en cours pour une réhabilitation piétonne du port de pêche du Moule. Un accès publique à une balise permet de visualiser à 360° la baie du Moule. Un passage accessible aux Personnes à Mobilité Réduite permet d'accéder à la route de la plage depuis le port de pêche.

Ce secteur ne pose pas de problème de continuité littorale.

1.3 PRINCIPE

La servitude littorale est établie de droit sur ce secteur, en empruntant la plage puis en cheminant le long du port de pêche pour rejoindre ensuite le passage qui dessert la route de la plage.

SENTIER LITTORAL - LE MOULE - 1:1 000 02 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER SECTION AT





176 La servitude part de la plage pour rejoindre les quais,



177 traverser le port de pêche,



178 et rejoindre le passage accessible aux Personnes à Mobilité Réduite qui dessert la route de la plage.